

4 février 2019



Madame SANTUCCI Sabrina
Directrice generale
Commune d'Orp-Jauche
Place Communale 1
1350 Orp-Jauche

Objet : Site internet dédié aux familles monoparentales

Madame, Monsieur,

La Wallonie compte entre 12 % de familles monoparentales et 30% si on tient compte des gardes alternées des enfants. Les mères seules avec enfant(s) représenteraient 10 % des ménages wallons et les pères seuls en charge de famille, moins de 2 %. Ces foyers monoparentaux présentent le risque le plus élevé de pauvreté (54,6 %), de difficultés à payer le logement (65 %), etc. Cette précarité potentielle est accrue pour les mères à la tête de ce type de structure familiale. Un exemple : une femme seule avec enfant(s) a seulement 40 % de chances de décrocher un emploi, pour 69 % des pères dans cette situation.

Dans le cadre de son plan de gender mainstreaming (intégration de la dimension du genre dans les politiques), la Wallonie s'est fixé comme objectif de soutenir les ménages les plus précarisés, particulièrement les familles monoparentales, en les sensibilisant à leurs droits.

Au départ des recommandations d'une étude menée par **l'Université de Namur**, le Service Public de Wallonie (**SPW Action sociale**) a mis au point un **site internet destiné aux familles monoparentales** donnant un accès aisé et centralisé à l'information pertinente pour faire valoir leurs droits.

Etre une famille monoparentale ce n'est pas seulement être une maman ou un papa qui vit seul.e avec son ou ses enfant(s). Dans les faits, ce site concerne tous ceux et celles qui, à un moment de leur vie, se retrouvent en situation d'assumer seul.es de manière permanente, principale, égalitaire ou occasionnelle, l'hébergement et l'éducation d'un ou plusieurs enfants.

Vous pouvez jouer un rôle essentiel à cet égard en utilisant et en faisant connaître ce tout nouveau site :

actionsociale.wallonie.be/seulavecenfant



En tant qu'acteur et actrice de première ligne, ce site vous est également adressé et est conçu comme un outil à votre disposition pour informer et conseiller au mieux les familles monoparentales.

Ce site est divisé en trois parties :

1. Les événements de la vie qui mènent à une situation de mono parentalité : un divorce, une séparation, le fait de vivre seule sa grossesse, etc. Cette rubrique a comme objectif de répondre aux principales questions que se posent les personnes dans ces situations.
2. Une vue d'ensemble des droits et des soutiens proposés aux familles monoparentales, que se soit sur le plan financier, du logement, de la scolarité des enfants
3. Des outils tels que des calendriers partagés pour parents séparés, des informations sur des plates-formes d'entraide ou encore de la documentation et des brochures plus spécialisées.

En plus de ces informations, un **point de contact spécifique** permettra aux personnes intéressées de poser des questions plus précises sur leur situation personnelle : fmp.action sociale@spw.wallonie.be

Afin d'illustrer notre propos, nous vous invitons dès aujourd'hui à consulter notre site internet : actionsociale.wallonie.be/seulavecenfant.

Par ailleurs, vous trouverez ci-joint des exemplaires de nos visuels (affiches et flyers) à afficher/distribuer dans vos lieux d'accueil. Ils sont également téléchargeables en ligne sur notre site internet.

D'avance, je vous remercie de votre attention et de votre collaboration.

La Directrice générale

Françoise LANNOY



CONTACT

Direction de l'Action Sociale
Avenue Bovesse 100
B - 5100 JAMBES

VOTRE GESTIONNAIRE

Pauline Delbascourt
Tél. : 081/32.72.63
pauline.delbascourt@spw.wallonie.be

VOTRE DEMANDE

Numéro :